

N° 2023-031

**OBJET :**

DDVA – Recrutement d'un  
vacataire pour les Journées  
Européennes du Patrimoine 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 28 mars, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Vailly, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORGAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants : .....29  
pour : .....29  
contre : .....00  
abstention : .....00

Procurations ont été données :

- par Manuelle BUET à Gilbert DUPIEUX,
- par Margaux CASTEX à Fabien TROMBERT,
- par William CHALENCON à Rebecca VERMANT,
- par Alain DEGENEVE à Rémy VUATTOUX.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

*Vu les dispositions du Code Général de la Fonction Publique et du Code Général des Collectivités Territoriales,*

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de recruter un vacataire pour effectuer une conférence au Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps lors des Journées Européennes du Patrimoine qui auront lieu le samedi 16 septembre 2023. Il propose que cette vacation soit rémunérée sur la base d'un forfait brut de 310 euros et de rembourser au vacataire les frais de déplacement qu'il aura engagé sur la base d'un forfait de 150 €.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Président à recruter un vacataire pour effectuer une conférence au Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps lors des Journées Européennes du Patrimoine qui auront lieu le samedi 16 septembre 2023,
- fixe la rémunération de cette vacation sur la base d'un forfait brut de 310 euros,
- décide de rembourser les frais de déplacements du vacataire sur la base d'un forfait de 150 €,
- charge Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président  
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD


